ACCUEIL > ACTUALITÉ > FRANCE > Bibliothèques : 5 questions pour comprendre l'expérimentation PNB

LECTURE PUBLIQUE

Bibliothèques : 5 questions pour comprendre l'expérimentation PNB

Publié le 17/03/2016 • Par Hélène Girard • dans : France



CC0 Public domain

Depuis 2012, le dispositif « Prêt numérique en bibliothèque » (PNB), élaborée sous l'égide du ministère de la Culture, permet aux équipements de lecture publique qui le souhaitent de se lancer dans le prêt de livres numériques. La Rue de Valois a publié le 16 mars 2016 une première évaluation, très attendue par les professionnels. Les bibliothécaires engagés dans les problématiques numériques restent divisés

sur ce dispositif.

CHIFFRES-CLÉS

- 54 réseaux de lecture publique français expérimentateurs
- 35 librairies françaises
- 106 216 titres disponibles pour les bibliothèques publiques
- 67 493 prêts réalisés en 2015

(Source : ministère de la Culture)

Le ministère de la Culture a publié le 16 mars 2016 les premiers « éléments d'évaluation du dispositif Prêt numérique en bibliothèque » (PNB). La Rue de Valois constate une accélération de la hausse des prêts sur l'année 2015. Elle estime que la stratégie choisie, à savoir la contractualisation éditeur par éditeur, est la bonne.

1- Qu'est-ce que PNB?

Ce dispositif prend la forme d'un portail, mis en œuvre à partir de 2012, pour mettre en relation les bibliothèques publiques avec l'offre numérique des éditeurs, ces











dans l'univers imprimé. Une volonté du ministère de la Culture, qui reste ainsi en cohérence avec sa politique de soutien aux librairies, notamment celles qui portent le label « <u>Librairie indépendante de référence</u> » (LIR).

PNB a pour opérateur Dilicom, société d'intermédiation pour les échanges et le partage de données entre acteurs du livre (1).

2- Comment fonctionne PNB?

Chaque éditeur fixe les conditions d'acquisition : prix, durée de la licence, nombre d'utilisateurs simultanés du fichier, nombre de prêts total autorisés, type de fichier (epub, pdf). Chacun élabore aussi son offre éditoriale en direction des bibliothèques publiques : types d'ouvrages (nombre de nouveautés, types d'ouvrages, littérature, documentaire, etc.). Les licences proposées par les éditeurs sont limitées dans le temps et associées à un nombre de prêts (« jetons »). La licence expire à épuisement des jetons ou, lorsque tous les prêts autorisés n'ont pas été consommés, au terme de la durée fixée par l'éditeur. La possibilité de prêts simultanés « constitue l'une des caractéristiques originales du dispositif par rapport aux autres systèmes de prêt par téléchargement qui se sont développés à l'étranger, où s'est imposé un modèle reproduisant les conditions qui président au prêt de livres imprimés », fait valoir le ministère de la Culture. Ce modèle – un seul livre emprunté à la fois – existe aussi au sein des différentes options de PNB.

3- Dans quel contexte se déroule l'expérimentation?

L'expérimentation PNB se déroule sous l'égide du ministère de la Culture. Elle fait l'objet d'une aide financière de 32 000 euros en 2012 apportée par le Centre national du livre (CNL). Hormis cette subvention, Dilicom assure que PNB est « autofinancé ».

A l'automne 2013, la Rue de Valois a constitué un groupe de travail sur le livre numérique, qui réunit les acteurs de la chaîne du livre. Objectif : trouver un compromis sur une offre « acceptable » pour les bibliothèques et favorable au développement du prêt de livres numériques, encore balbutiant dans la plupart des

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**











C'est dans ce contexte qu'ont été élaborées, en décembre 2014, les « <u>Douze</u> <u>recommandations pour la diffusion du livre numérique en bibliothèque publique</u> », document cosigné par le ministère, la <u>FNCC</u>, les organisations représentatives des auteurs, des éditeurs, des distributeurs, des libraires et trois associations de bibliothécaires- <u>ABF</u>, <u>ADBDP</u>, <u>ADBGV</u>. Aujourd'hui, le ministère de la Culture insiste sur le fait que « PNB met en œuvre plusieurs des douze Recommandations ».

4- Où en est PNB?

54 réseaux français

PNB comptait au 1^{er} mars 2016, 54 réseaux de bibliothèques françaises, de toute taille et de régions variées. Cinq bibliothèques suisses ont rejoint le dispositif, ainsi que 145 réseaux belges réunit sous un portail unique conçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Soit un total de 60 réseaux de bibliothèques « en production » (raccordées au service et en mesure de faire des acquisitions). D'autres sont en cours de test ou de raccordement. On y trouve :

- de grands réseaux, desservant plus de 100 000 habitants, comme les 14 médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole, les 19 bibliothèques de la ville de Grenoble, ou encore la ville de Paris qui a ouvert en octobre 2015 une bibliothèque numérique pour ses 75 équipements de prêt d'ouvrages;
- des équipements de petites collectivités, comme Eybens (Isère, 9400 habitants)
 ou Saint-Julien-de-Concelles (Loire-Atlantique, 7258 hab.).

L'implication de 9 bibliothèques départementales de prêt (BDP) dans PNB laisse augurer pour ces dernières un rôle de relais dans la desserte des bibliothèques des petites communes, via leurs portails départementaux

35 librairies

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**





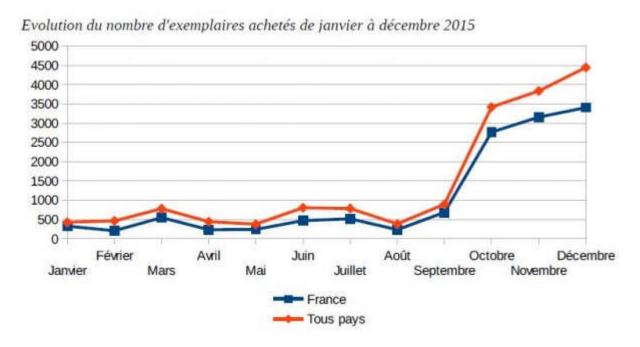






106 216 titres et 41259 prêts

A ce jour, 106 216 titres ont été proposés aux bibliothèques, 41259 prêts ont été réalisés au cours de l'année 2015, avec une poussée de presque 50 % d'octobre à décembre (73% des acquisitions ont été réalisées sur ce dernier trimestre). La moitié de l'offre éditoriale est composée d'ouvrages de littérature générale ; plus d'un tiers concerne les documentaires et livres pratiques ; 5% de livre « jeunesse » ; le reste des ouvrages n'étant pas renseigné.



(Source : ministère de la Culture)

5- Pourquoi PNB est-il controversé?

Depuis plusieurs mois, PNB est au cœur d'une vive polémique au sein de la profession. L'ABF, notamment, est montée au créneau en octobre 2015, pour dénoncer les conditions de l'expérimentation. Elle pointait, entre autres, le fait que PNB était de facto le dispositif « recommandé par le ministère de la Culture », l'absence d'évaluation « indépendante qui puisse faire le point » sur cette offre, la présence de DRM (dispositif de gestion des droits). Une première évaluation est désormais faite et ses résultats rendus publics. Certains pourront penser qu'elle est le fruit du groupe de travail réunissant les parties prenantes du projet. Le collectif

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**











Les expérimentateurs de PNB ont répondu à l'ABF dans un <u>texte commun</u>, pour faire valoir, notamment, que les bibliothèques numériques qu'ils développent sont connectables à d'autres offres et qu'ils ne sont donc pas pieds et mains liés avec les éditeurs participants à PNB. Ils ont aussi mis en avant la diversité des bibliothèques expérimentatrices et justifié le modèle économique du dispositif. Quant au ministère de la Culture, il a répondu à l'ABF, point par point, dans un <u>courrier</u> daté du 8 janvier 2016 signé de l'ex-ministre Fleur Pellerin.

A lire les tweets échangés par les bibliothécaires à l'occasion d'une journée d'étude sur PNB organisée par le Réseau de coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque (Carel), le 8 mars 2016 à la médiathèque Gustave Eiffel de Levallois (Hauts-de-Seine), qui fait partie des équipements expérimentateurs, le climat peine à s'apaiser. Même si l'ABF, tout est restant réservée, salue cependant PNB, par la voix de son président, Xavier Galaup, comme « un moment de concertation interprofessionnelle, qui a permis de faire bouger les choses, même si l'équilibre est plus du côté des éditeurs que du nôtre ». Mais il reste un certain nombre de pommes de discorde, dont les principales sont :

- la logique de contractualisation avec les éditeurs
- la présence de DRM
- l'insuffisance de l'offre, notamment dans la catégorie des nouveautés

Logique la contractualisation

Elle consiste à privilégier les négociations avec les éditeurs. Nombre de bibliothécaires et l'ABF plaident, à l'inverse, pour une extension, à l'univers numérique, du droit de prêt existant pour le livre imprimé. C'est une des principales raisons pour lesquelles les associations de bibliothécaires – ABF, ADBGV et ADBDP, avaient signé les « Douze recommandations» du bout des lèvres.

Dans une telle configuration, « le principe serait : tout livre numérique est empruntable en bibliothèque », expliquait alors à la Gazette <u>Lionel Dujol</u>, ex-secrétaire général adjoint de l'ABF.

Sur ce point, la Rue de Valois ne semble pas encline à évoluer. Le communiqué

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**











promue en la matière par la France auprès des autorités de l'Union européenne, consistant à privilégier les solutions contractuelles à l'élargissement des exceptions et limitations au droit d'auteur pour le développement des offres de ressources culturelles en ligne.

Cependant, pour Xavier Galaup, il est impératif de « faire comprendre notre mission de service public [aux éditeurs], car nous ne pouvons pas être dans une logique économique ».

DRM

Dans le dispositif PNB, les éditeurs ont la possibilité d'introduire des <u>DRM</u> (dispositif de gestion des droits), qui limitent l'accès aux fichiers. En l'occurrence, il s'agit de DRM Adobe. La plupart des bibliothécaires ne veulent pas de DRM, et moins encore de système de DRM exclusif. Ils estiment que cela freine la diffusion du livre numérique auprès des lecteurs peu à l'aise avec les technologies numériques. Ce à quoi les partisans de PNB répondent qu'il revient aux bibliothécaires de jouer leur rôle de médiation auprès des personnes qui ont besoin d'être initiées au numérique.

Offre insuffisante

Les bibliothécaires veulent accéder à une offre équivalente à celle dont dispose le grand public. C'est d'ailleurs la première des «Douze recommandations ». Le bilan que vient de publier le ministère de la Culture évalue l'offre PNB à « plus de 50% des titres disponibles pour les particuliers » (66% de l'offre des distributeurs présents dans PNB), avec une nette augmentation les trois derniers mois de l'année 2015 due à l'entrée de nouveaux partenaires. Du côté des lecteurs, ces nouveautés représentent 59,43% des prêts réalisés en 2015. Pour Xavier Galaup, il s'agit, certes, d'un « progrès », mais cela reste « insuffisant ».

Dans la même logique, les bibliothécaires veulent que leurs équipements accèdent aux nouveautés, comme c'est le cas pour les livres imprimés. A ce jour, selon l'évaluation du ministère de la Culture, les nouveautés représentent 48,18% des

acquicitions cur DNR Jusqu'on actabra 2015, allas ant mâma davancá las auvragas

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**



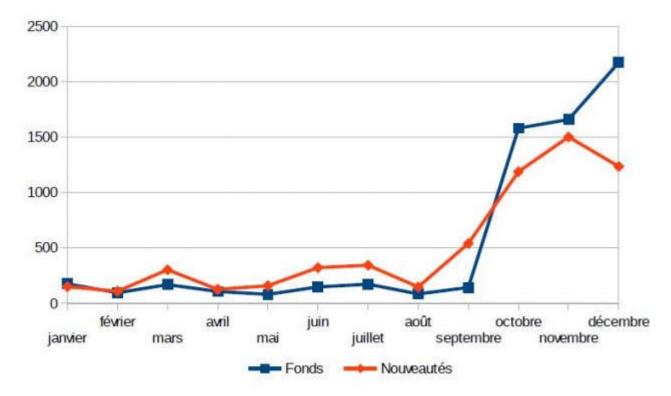








Pour les détracteurs de PNB, comme pour les bibliothécaires expérimentateurs, la diversité de l'offre constitue une question capitale, qu'il faut continuer à travailler. « C'est le rôle de Carel d'aller voir tous les éditeurs pour élargir l'offre disponible », a d'ailleurs souligné Sophie Perrusson, présidente du réseau, lors de la journée d'études organisée à Levallois le 8 mars.



Evolution des acquisitions d'ouvrages de fonds et de nouveautés sur l'année 2015 (France uniquement)

(Source : ministère de la Culture)

Les parties prenantes du projet sont d'accord pour estimer que les données publiées le 16 mars ne constituent qu'un premier bilan. «Il convient de le considérer comme tel», précise le ministère de la Culture. D'autres devraient donc suivre, pour affiner la pertinence de l'analyse et prendre en compte l'évolution du tour de table (arrivée de nouveaux distributeurs et de nouvelles bibliothèques). Et les professionnels ne manqueront pas de réagir à cette évaluation et de demander des ajustements du dispositif.











• Les bibliothécaires veulent conforter leur rôle dans les politiques publiques

THÈMES ABORDÉS

Bibliothèques

Politiques culturelles

Notes



Note 01 - Dilicom se donne pour objectif d'assurer la traçabilité et la sécurité des données informatisées. La société revendique une totale neutralité lui permettant d'agir en qualité de tiers de confiance. - Retour au texte



RÉAGIR À CET ARTICLE

NOS OFFRES D'EMPLOI





VILLE DE MARTIGUES

Responsable pôle organisation, développement des ressources et prévention (h/f)

Bouches-du-Rhône, PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR





CA DE BOURGES PLUS

Conducteur d'Opérations bâtiment (h/f)

Cher. CENTRE - VAL DE LOIRE





VILLE D'ARGELES SUR MER

Directeur Général des Services (h/f)

Pyrénées-Orientales, LANGUEDOC-ROUSSILLON

>

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. **OK** En savoir plus **X**





▶ IUUTES LES OFFKES D'EMPLUI







D'EMPLOI!

AUJOURD'HUI SUR LES CLUBS EXPERTS GAZETTE





Transition énergétique : les réussites et les limites du modèle allemand



[INTERVIEW] FISCALITÉ LOCALE

Christian Eckert: "La révision des valeurs locatives doit être menée à son terme"





SÉCURITÉ CIVILE

Sapeurs-pompiers: première promotion de contrôleurs généraux



© Ricochet64 - Fotolia



Les départements signent une convention pour développer l'apprentissage

la **Lazette**

NOS SERVICES





En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt. OK En savoir plus X











Contrôleur des finances publiques

Catégorie B, Externe

Préparer ce concours >

25 ♥ PARIS

NOV Forum numérique des collectivités locales

Information & inscription

MAI public performant

09 Devenir un acheteur

Information & inscription

Technicien de formation et de recherche

Catégorie B, Externe

Préparer ce concours >

16 ♥ PARIS

MAI Journée d'étude « management »

Information & inscription

10 Gérer et annualiser le MAI temps de travail

Information & inscription

Suivez la Gazette





Tout savoir sur la Gazette Contacts Mentions légales Abonnement - Pack Info